

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2022

Date de la convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 02 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des associations, sous la présidence de M. Jean-Marie MILHAU, Maire.

Présents : Jean-Marie MILHAU, Roch CODOU, Jean-Marc CULIOLI, Estelle PEXOTO, Yoan MAGE, Noémie CAVROIS, Alexandre JOUGLA, Xavier PETIT, Michel DEPAULE,

Absent excusé : Patrice POUX (arrivé à 18h27), Christine ESCANDE

Pouvoir : Christine ESCANDE donne pouvoir à Jean-Marc CULIOLI

Secrétaire : Estelle PEXOTO

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du report des délibérations sur les créations de poste et de l'annulation de la délibération sur l'affectation de salle pour les mariages qui doit faire l'objet d'un arrêté du Maire.

OBJET : *Demande de subventions – aménagement de la traversée du village* 2022-01/01

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le Maire,

- présente au conseil municipal le dossier de l'aménagement de la traversée du village.
- Le montant de cette opération est estimé à 659 292,60 € hors taxes.
- Il indique que compte tenu des disponibilités budgétaires de la commune, il serait souhaitable de solliciter des subventions les plus larges possibles auprès de l'ensemble des partenaires financiers.
- Demande au Conseil Municipal de délibérer

Le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité le dossier de demande de subvention présenté par monsieur le Maire
- Sollicite de la part de l'ensemble des partenaires financiers, les subventions les plus larges possibles et autorise monsieur le Maire à signer les documents afférents.

OBJET : *RAPPORT ANNUEL 2020 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers – Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015* 2022-01/02

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le Maire,

- Indique qu'en application du décret n°2015-1827 du 30/12/2015, le Président de la Communauté de communes SUD-HERAULT a présenté le rapport annuel 2020 portant sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers, en séance du conseil communautaire du 01/12/2021. Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité ledit rapport.
- Ce même rapport doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes.
- Présente le rapport 2020 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers.
- Demande au Conseil d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le rapport 2020 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de communes SUD-HERAULT.
Copie de la présente délibération sera adressée à M le Président de la Communauté de communes.

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2020 de la Communauté de communes SUD-HERAULT
2022-01/03**

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le Maire,

- Indique qu'en application de la loi n° 99-586 du 12/07/1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président d'un EPCI doit établir un rapport d'activité de l'établissement accompagné du compte administratif et le soumettre au vote de l'assemblée délibérante.
Ledit rapport a été présenté et approuvé à l'unanimité, en séance du conseil communautaire du 01/12/2021.
- Ce même rapport doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes.
- Présente le rapport retraçant l'activité de la Communauté de communes SUD-HERAULT pour l'exercice 2020.
- Demande au Conseil d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes SUD-HERAULT.

Questions Diverses :

- ✦ Illuminations des fêtes de fin d'année – devis à faire
- ✦ Monsieur Garcia Didier est prolongé jusqu'au 8 février.
- ✦ Compte rendu des dépenses de fin d'année
- ✦ Problème rencontré pour la surveillance de la cantine en maternelle de Saint-Chinian.

La séance est levée à 19h00

Le Maire, Jean-Marie Milhau

